

2 cas d'usage possibles



(1) L'assuré change son IBAN pour un autre compte bancaire individuel



(2) L'assuré change son IBAN pour un compte joint dont il est co-titulaire

Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Les comptes bancaires dont l'assuré n'est pas titulaire / co-titulaire
- ▶ Les IBAN **étrangers** : hors IBAN de France et Monaco
- ▶ L'assuré n'a pas encore **d'IBAN enregistré sur son dossier**
- ▶ L'assuré qui n'a **pas de carte Vitale** valide ou une commande de carte Vitale en cours
- ▶ L'assuré qui n'a **pas accès à son adresse e-mail** personnelle
- ▶ L'assuré qui a **changé d'adresse e-mail récemment**